



CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Commission des finances

**Rapport de minorité de la commission chargée d'étudier
le préavis No. 79/2025
« Demande de crédit de réalisation d'un montant de CHF 2'154'000.- TTC
pour la transformation du terrain de foot engazonné
en terrain synthétique aux Abériaux »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission des finances, composée de Peter Dorenbos (Président), Karine Ferroni, Isabelle Hering (rapporteuse), Bernard Jeangros, Oswaldo Pozza, Marie-Josée Rigby et Sébastien Rumley, s'est réunie le 20 mai, le 21 juillet, le 18 août et le 4 septembre 2025. Elle a reçu à deux reprises Monsieur Jean-Marc Bettems, Municipal en charge du préavis, qui a répondu à nos questions. La commission s'est divisée en deux groupes suite aux avis différents concernant les décisions à prendre. Le rapport de minorité vous est donc présenté ci-après.

Au-delà des questions purement financières, il est essentiel pour des raisons sociales, de transformer le terrain de foot principal engazonné en terrain de foot synthétique.

Finances communales saines.

Quoiqu'il arrive, si nous voulons des finances communales saines, il est indispensable d'augmenter les impôts de plusieurs points. Ce n'est donc ni un point d'impôt dédié, ni le refus de ce préavis qui changeront la donne. Il en sera probablement question à la prochaine législature lorsque la nouvelle Municipalité, en tenant compte de l'état des finances communales et de ses projets pour la législature, se prononcera sur l'arrêté d'imposition.

Commune dynamique, infrastructures et services de qualité.

Si nous sommes dans une logique de ne rien dépenser pour des raisons de finances communales moroses, et bien dans ce cas, nous ne faisons plus rien, nous ne votons plus aucun crédit. Et nous n'aurions pas dû en voter non plus depuis le début de la législature, plus précisément depuis le refus de la hausse d'impôt par référendum. Dans cette optique, nous n'aurions pas voté le crédit pour la crèche par exemple. Voulons-nous une commune qui n'investit plus, qui ne met plus en route de projets, qui ne se développe pas, qui n'avance pas ? Il est indispensable pour une commune de pouvoir adapter ses infrastructures, ses services aux besoins d'aujourd'hui.

Plafond d'endettement.

Le plafond d'endettement ne nous empêche pas cette dépense. En effet, le plafond d'endettement de CHF 55 millions n'est pas atteint et ne le sera pas. Même si la commune réalisait tous les projets de cette législature, incluant ceux qui n'ont pas été réalisés et qui ne le seront pas, comme la passerelle Prangins-Nyon par exemple, l'endettement serait de 49,9 millions selon la fiche d'investissement. En outre, il est estimé que la dette s'élèvera à environ 39 millions fin 2025 et à 45 millions fin 2026.

Terrain engazonné à rénover.

Quoiqu'il en soit, si le terrain ne devait pas être transformé en terrain synthétique, le terrain actuel, se dégradant d'année en année, suite aussi à sa forte sollicitation, n'échappera pas à une rénovation coûteuse à court terme.

En effet,

- le prix d'un terrain engazonné est de CHF 1'382'300.-HT
- le prix d'un terrain synthétique est de CHF 1'862'000.-HT.

La différence est de CHF 480'000.-. Tout en sachant que cela serait de l'argent chèrement dépensé pour un terrain qui ne pourra pas, tout comme il ne le peut pas aujourd'hui, être utilisé presque à l'année, puisque bien plus tributaire de la météo et des saisons. Le terrain synthétique par contre le pourrait et ceci pour 3 fois plus d'heures de jeu.

Compte tenu des éléments soulevés dans ce rapport, la commission minoritaire conclut d'accepter le préavis.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

- vu le préavis No.79/2025 concernant la demande de crédit de réalisation de CHF 2'154'000.- TTC pour la transformation du terrain de foot principal engazonné en terrain de foot synthétique aux Abériaux,
- vu le rapport de minorité de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- ouï les conclusions du rapport de minorité de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder un crédit de réalisation de CHF 2'154'000.- TTC pour la transformation du terrain de foot principal engazonné en terrain synthétique aux Abériaux,
2. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18ch.7 du règlement du Conseil communal

Prangins, le 21 septembre 2025

La commission minoritaire :



Marie-Josée Rigby
rapporteuse